

<p>15: Dordogne – barrage de Bort-les-Orgues Le préfet du Cantal prévoit la publication d'un arrêté interdisant la pratique sur plus de 5 km en aval du barrage. L'Avis a été rendu... le diffuser au CRCK</p>	PC YL	10 Mai
<p>38: Romanche Les essais de navigation ont eu lieu le 16 mai 2024 à Livet Gavet. Le compte rendu est en cours. Ils ont notamment permis de montrer la navigabilité du parcours, de rassurer les responsables EDF et Préfecture. Ils constituent un modèle d'organisation et de procédure pour faire évoluer la réglementation.</p>	PGR	
<p>38 01 : Dossier des Molottes L'avis du Comité sur le dossier travaux a été transmis à la DREAL.</p>	BJ	24/05
<p>43 – Rénovation du pont de Langeac L'impact des travaux sur la navigation est signalé par le commissaire enquêteur. Les décisions à suivre par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sont à surveiller.</p>	YL/NH	
<p>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône) Vu la situation confuse des textes qui se chevauchent, vu le refus implicite de notre recours, vu l'absence de contact à l'administration, vu l'ampleur de la pétition lancée par Jules Silvin, le Comité régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ prépare un recours contentieux conjoint FFCK CRCK CDCK ; ➔ concerta à cet effet FFCK et CDCK dans la première quinzaine de juillet ; ➔ prépare une note de faisabilité juridique et économique avec JED ; ➔ prévoit d'organiser une cagnotte de soutien avec Jules. 	PC	Juin
<p>38 - 73 : Vidange du barrage EDF de Romagnieu sur le Guiers Une réaction est nécessaire suite à la découverte hier de cette opération prévue cet été et qui va bloquer toute navigation sur cette partie aval de la rivière.</p>	BJ	
<p>73 : Interdiction navigation sur l'Isère à La Bathie Suite à notre recours, une réunion est prévue en sous-préfecture d'Albertville pour valider l'intérêt de la levée de l'interdiction et mettre en place les modalités d'essais de navigation.</p>	BJ LN CL JS	Juin
<p>73 : Rétablissement de l'épis de la « vague des France » à Aime / Macot La commune traîne les pieds pour procéder aux travaux de rétablissement de l'épi. Une relance, à partir du courrier fédéral d'octobre 2022 est nécessaire.</p>	BJ	Mai
<p>74 : Barrage d'Arthaz <u>Panneaux signalisation :</u> On arrive au bout : Les panneaux ont déjà été installés au niveau du barrage et le seront dans les prochains jours au niveau du pont Neuf. Pour les 2 autres panneaux, reste à signer la convention avec EDF et le propriétaire du terrain <u>Travaux et nouvelle concession :</u> En décembre la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur la demande d'EDF d'augmentation de puissance et de prolongation de concession de 50 ans. Le CDCK 74 a remis son avis en janvier en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne. Une relance a été faite par mail cette semaine.</p>	PO PO	Juin En attente retour DDT
<p>74 : Projet Arrêté sécheresse Réponse argumenté de la DDT au courrier type FFCK envoyé. Une nouvelle version du projet d'AP devrait voir le jour pour. Le CD74 envisage de proposer des débits mini en dessous desquels il serait interdit de naviguer en période de sécheresse. Un sondage est lancé auprès des membres du CDCK74 pour avis.</p>	PO	En attente nouvelle version projet AP

2. AUTRES POINTS RÉCURRENTS NON ABORDÉS		
Quoi	Qui	Quand
Niveau national		
Dossiers à suivre avec la Ffck (C° ESIND)		
1. Prendre en compte les accords locaux dans la convention nationale EDF concernant la gestion des lâchers d'eau cf notre courrier du 20 octobre 2022 ➔ à relancer suite au Codir du 15/02/24 ; le courrier étant resté sans réponse et les tensions et incompréhensions locales s'étant accrues à Bourg-St-M.	PC BJ	
2. En coopération avec EDF et CNR, proposer les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la navigation à l'aval et à l'amont des barrages. ➔ Faire un nouveau courrier de relance à la FFCK suite à celui du 20/11/22 – en s'appuyant notamment sur les cas de la Feyssine, d'Arthaz, de La Bathie, du Doron de Bozel...	PC	
3. Afin d'améliorer la représentation des sports de pagaie dans les instances de gestion de l'eau, une proposition de charte de principes à respecter a été rédigée en collaboration avec les membres agréés. ➔ Envoyer la charte rédigée à la commission nationale de la FFCK en vue d'une adoption par le Conseil fédéral et le BEX	PC	
4. Rédiger la contribution de la FFCK aux mesures et dispositifs de gestion des flux d'usagers et pagayeurs à mettre en place sur les rivières et sites naturels en fonction du débit et de la fréquentation. (Calanques, Guiers, Chassezac...) ➔ LN. transmet les documents USA et le lien vers River Management ➔ BJ a transmis le lien vers l'étude « tourisme sportif » qui révèle que 89 % des français sont favorable à des quotas d'usagers sur les sites sensibles	LN	
Soit 4 sujets à mettre à l'ordre du jour de la plénière du 31 mai prochain de la commission nationale ESIND et à intégrer dans la feuille de route pour les prochaines années. Cette plénière doit aussi permettre de questionner les candidats en lice sur les moyens envisagés.	PC	31/05/24
Comme les clubs vont peser 50 % des voix à cette élection, notre commission se doit d'interpeller les clubs de la région sur l'importance de la prise en compte des thèmes ESIND. À cet effet, Patrick propose de réaliser une courte vidéo	PO	Sept. 24
Bassin versant du Rhône : Création d'un emploi de « tête de réseau »		
Profil d'emploi, document projet et courrier d'accompagnement ont été remis à la FFCK, qui doit transmettre la proposition au Directeur de l'Agence de l'eau ; ➔ Relancer Antoine Dubost avec un éclairage précis des arguments à développer en partant du document cadre de l'Agence dans son 12 ^{ème} programme (mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique)	PC	????
Niveau régional		
Projet de nouveau barrage « Rhonergia » - Isère / Ain		
<u>Ce qui a été fait :</u> - avis défavorable du comité directeur du 22/06/23 - dépôt d'un « cahier d'acteur » dans le cadre de la consultation publique - recueil de la synthèse des garants de la consultation publique qui évoque notre contribution en quelques mots	BJ/PO	15/02
<u>Reste à faire :</u> ➔ Suivre la procédure de consultation publique et les relations avec CNR ➔ RDV NH et BJ en mai avec Y Masson, B Laclais	BJ	
Topo guide Haut Rhône		
<u>Ce qui a été fait :</u> - Fiche projet évolutive - Demandes de subvention 2022 et 2023 au Conseil régional et à l'ANS - Contacts Comité Via Rhône, SHR, CNR, Agence touristique AURA, - Repérage SATE réalisé par A Dubost en août 2023 - Pré-maquettes numérique et papier - Contact CNR avec fiche projet « Plan 5 Rhône »		

<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du séminaire Rhône Saône du 3 avril - Diffusion des chiffres de fréquentation sur le Rhône (enquête BJ / Pro) <p><u>Ce qui reste à faire / A Dubost :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réunion technique et point financier avec A Dubost ➔ Point financier interne au Comité dans le cadre du budget 2024 ➔ Réduire la fiche projet à la version numérique descriptive du parcours ➔ Garantir la cohérence avec le document « expertise ouvrages » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation par CNR du contenu du topo / sécurité ▪ Validation par CRCK des recommandations du rapport d'expertise ➔ Vérifier la possibilité du soutien CNR sur P5R ➔ Reprendre contact avec l'Agence touristique régionale, SHR, Comité ViaRhôna, les comités départementaux tourisme (suite rdv Pannekoucke) 	BJ	????
<p>Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</p> <p><u>Ce qui est fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventonnement avec CNR sur les modalités de travail et de facturation - Amendements et annotations de la commission ESIND à L Brossat - Recueil des avis des professionnels sur leurs besoins et usages - Facturation de 14.400 euros à CNR sur l'exercice 2023 <p><u>Ce qui reste à faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Finalisation par Laurent Brossat (CTS DRAJES) du rapport d'expertise ➔ Assurer la cohérence avec les recommandations 2020 et le topo guide ➔ Valider les contenus ➔ Facturer le solde 	BJ PC	????
<p>Tableau des recours administratifs en cours et potentiels</p> <p>5 dossiers sont identifiés avec coûts et procédures : Feyssine – Poutès – Romanche – Haute Tarentaise –La Bathie. Seul le premier est probable.</p>	PO	
<p>Budget 2024</p> <p>3000 euros de recours sont inscrits au budget 2024 pour les dossiers potentiels Feyssine, Romanche, Arthaz, à ajouter aux frais de mise en forme du rapport d'expertise de L Brossat (1400€) et aux frais divers de missions (1000€).</p>	PC PO	02/04
Niveau départemental		
<p>01: Ain Aval - glissière sur barrage de Pont-d'Ain (L Nicolet, B Bolomier)</p> <p>Le barrage hydroélectrique de Pont-d'Ain est équipé d'une glissière inutilisable. Une nouvelle glissière est à envisager. À cet effet, B Bolomier a sollicité Hydrostadium qui a remis un document d'étude et d'offre.</p> <p>La poursuite du dossier nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire le point de la situation juridique du barrage avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation - d'expliquer la non fonctionnalité de la glissière actuelle - de rechercher la solution technique la plus adaptée et financièrement possible - Une réunion sur place avec les acteurs concernés 	BB LN TD SL PC	Avril Avril
<p>01: Ain Aval : glissière sur digue de Longeville (T Dupras)</p> <p>La reconfiguration de la glissière entre le plan d'eau et l'Ain, devenue dangereuse, est nécessaire. L'avancement rapide du travail passe par une maîtrise d'ouvrage (et el budget) porté par le CKCVA avec une solution technique qui reste à trouver dans une enveloppe d'environ 10.000 euros. La mairie d'Ambronay et les autres collectivités territoriales soutiennent le projet qui n'a pas d'obstacle administratif.</p>	TD BJ	
<p>07: Réouverture des Lônes de Vion</p> <p>Le Comité a émis un avis défavorable pour non prise en compte de la navigation.</p>	PC	
<p>07: Barrage de St Martin d'Ardèche</p> <p>Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage. Projet de rééquipement hydro électrique en cours de réflexion. À suivre</p>	PC	

<p>07 26 : Barrage de Charmes / rampe mise à l'eau Les préconisations du Comité ont été prises en compte et les travaux sont en cours. <i>La rampe est faite. Les travaux sont arrêtés (crue du Rhône ?)</i></p>	PC	
<p>43 – Liste des ouvrages à aménager Suite à notre recours du 17 juin 2022 demandant au Préfet de publier la liste des ouvrages à aménager, la DDT a préparé la liste requise... en y intégrant Poutès</p>	YL NH	
<p>43 – Poutès Les essais ont pu être organisés et ont permis de tester l'impact d'une panne de l'usine sur l'environnement du barrage. Ils n'ont pas révélé de situations dangereuses. Il n'y a pas eu de vague dévastatrice comme l'affirmait le responsable EDF. (augmentation du niveau d'eau évalué à une dizaine de cm en 30 minutes.) https://youtube.com/shorts/SWfOEXGBzRo?feature=share La réunion du 26 avril a permis de valider les essais et de définir la signalisation. La solution contournement barrage plein ou en transparence est actée, mais le franchissement du barrage en transparence par les vannes reste refusé par le préfet et l'exploitant.</p>	YL/NH PC	
<p>43 : Moulin de Bareyre Les travaux prévus pour le chemin de contournement sont prévus comme demandés. Un recours est lancé contre l'échelle à poissons en raison de la non-consultation de la FFCK et contre le chemin de contournement que la Préfecture veut rendre définitif alors qu'il s'agit d'une solution temporaire durant les travaux. JED répond au tribunal pour lui signifier, lettre de Nasser à l'appui, que les décisions prises n'étaient que temporaires pour pallier l'urgence de la protection des utilisateurs. La décision de poursuivre après les 3 recours déjà déposés reste à prendre selon l'intérêt réel des solutions souhaitables ou obligatoires ... En attente de la réaction préfectorale</p>	YL/NH	
<p>73 : Haute Tarentaise Le recours gracieux engagé pour la révision de l'AP 2017 devrait être étudié en octobre ou novembre en sous préfecture.</p>		
<p>63 : Sioule Une réunion avec DDT 63 est prévue pour aménager la rivière à poissons et la passe à bateaux dans le cadre d'une demande de modification d'un seuil (en cours)</p>	YL/NH	
<p>Prochaine réunion : Jeudi 20 juin 2024 - 9 h 00 / 12 h 00</p>		